

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 14 décembre 2023.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absents excusés : - Mathilde Bourret (pouvoir à Laëtitia Bourjat)- Éric Roche (pouvoir à Denis Mandon)

Le quorum est atteint.

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 21H35, sous la présidence de Laëtitia Bourjat, Maire.

Monsieur Romain SERPENET est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 octobre 2023

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 30 octobre 2023 est adopté.

1. Coordination générale

ADN/Déploiement fibre optique FTTH :

Les études préalables au déploiement de la fibre optique sur le territoire communal se poursuivent. La détection des fourreaux (gainés) enterrés au droit de la RD115 (depuis Nérissard jusqu'à Vaudevant) lors de travaux d'alimentation en eau potable, est également en cours.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Madame le Maire rappelle que ce document est finalisé et qu'il a été transmis aux services de l'état pour avis, avant validation définitive par le conseil municipal.

Service commun de gestion des animaux errants : Madame le Maire rappelle que chaque commune est censée disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des animaux errants, soit avoir une convention avec une fourrière. Elle indique la possibilité d'adhérer au service commun « pilotage administratif et financier de l'entente relative au

service de gestion des animaux errants » créé au sein d'Arche agglo et présente les conditions d'adhésion à ce service commun.

Sur le rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'adhésion au service commun «pilotage administratif et financier de l'entente relative au service de gestion des animaux errants » créé au sein d'Arche agglo ainsi que les termes de la convention constitutive et, autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération. (délibération 2023/0043)

2. Finances

Madame le Maire présente un état actualisé des dépenses et des recettes d'investissement pour l'année 2023 ainsi qu'un état des disponibilités financières de la collectivité.

Le conseil municipal valide la proposition de procéder au remboursement (en intégralité :150 000€) du prêt relais qui a été souscrit concernant le projet de construction de la villa N°1 à Pervençères, dès encaissement (début d'année 2024) des acomptes de subvention sollicités auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Mme le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'attribuer une prime « pouvoir d'achat exceptionnelle » aux agents communaux. Après échanges et compte tenu de la mise en place du Rifseep, ainsi que de l'impact conséquent généré par l'inflation, l'augmentation du prix de l'énergie, la revalorisation du point d'indice, les nouvelles charges financières imposées, sur les finances de la collectivité, par rapport à la faible augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (+129€), le conseil municipal à la majorité des membres présents (une abstention) décide de ne pas retenir cette possibilité.

3. Urbanisme

Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, géré par Arche agglo :

Mme le Maire précise aux membres du conseil municipal que la convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme géré par Arche agglo arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Elle présente les conditions de renouvellement de cette convention pour une durée de trois ans (du 01/01/2024 au 31/12/2026).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, géré par Arche agglo ainsi que les termes de la convention pour la période 2024-2026 et, autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération. (délibération 2023/0041).

SCOT du Grand Rovaltain Ardèche Drôme : un travail est engagé sur la définition des enveloppes urbaines pour les prochaines années, sur les sept communes de l'ancien Pays de Saint-Félicien.

DECI Défense Extérieure Contre les Incendies : l'état des lieux réalisé sur la commune par le cabinet « Réalités environnement » doit être vérifié avant présentation d'un éventuel programme de travaux.

4. Bâtiments communaux

La mise en place d'un nouveau compteur électrique est nécessaire spécifiquement pour l'alimentation de la halle et de la salle des fêtes, afin de régler les problèmes de puissance (liés aux nombreux raccordements sur un seul compteur actuellement) et de veiller à ce que le montant des locations couvre intégralement le coût de l'énergie.

Afin de sécuriser l'accès piéton depuis la salle des fêtes jusqu'à la cour de l'ancienne école, la mise en place d'une main courante sur le mur de la salle des fêtes est nécessaire.

La vérification électrique des bâtiments (ERP) sera effectuée par l'Apave, début janvier 2024.

L'entreprise Reynaud-Buisson doit intervenir très prochainement pour la pose des menuiseries extérieures (local sous la salle des fêtes et wc place du jeu de boules).

Les travaux de peinture des menuiseries par l'employé communal sont à prévoir (portes de l'église et volets des logements communaux).

Les travaux de petite maçonnerie (+raccordement tuyau) dans le local sous la salle des fêtes ont été réalisés début décembre, par Tremplin insertion.

5. Voirie

Convention de soutien technique entre Arche agglo et la commune :

Mme le Maire précise aux membres du conseil municipal que la convention de soutien technique entre Arche agglo et la commune arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Elle présente les conditions de renouvellement de cette convention pour une durée de trois ans (du 01/01/2024 au 31/12/2026).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le renouvellement de la convention de soutien technique aux communes entre Arche agglo et la commune de Vaudevant ainsi que les termes de la convention pour la période 2024-2026 et, autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération. (délibération 2023/0042).

Programme de voirie 2023 : l'entreprise sols vallée et l'entreprise EVTP sont intervenues pour la réalisation des travaux d'accès à la halle (béton désactivé et goudronnage) et à la villa n°1 à pervenchères (goudronnage).

Le cabinet Geoa sera sollicité pour la finalisation du projet d'aménagement d'un parking à Sauze nécessitant une régularisation foncière, et du projet d'aménagement du Chemin du Pigeonnier (mise en place d'un sens unique).

Il conviendra aussi de mettre en place une signalétique adaptée sur la route du Gibet afin d'interdire le passage de véhicules inadaptés qui rencontrent des difficultés à traverser le village.

6. Assainissement et eau potable

Assainissement collectif

Les travaux de finition du lot N°2 (pompe de relevage) sont en cours de finalisation et la réception de ce lot devrait avoir lieu en début d'année 2024.

Les propriétaires concernés (secteur Chazalet et Pervençères) ont été informés récemment par un courrier d'Arche agglo, de la possibilité de se raccorder au réseau d'assainissement collectif.

Rapport sur le prix et la qualité des services eau potable, assainissement collectif et non collectif concernant l'exercice 2022 :

Mme le Maire présente le rapport d'Arche agglo sur le prix et la qualité des services eau potable, assainissement collectif et non collectif relatif à l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le rapport d'Arche agglo sur le prix et la qualité des services eau potable assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022. (délibération 2023/0040).

7.Éclairage public

L'horloge astronomique a été mise en place par le SDE07, la programmation permettant de procéder à l'extinction de l'éclairage public sera effective dès le printemps.

8. Aménagement urbain

La rampe d'accès PMR est à réaliser à l'abribus.

Un potelet a été endommagé sur un trottoir au droit de la RD 115 (route de Saint-Félicien), il conviendra de procéder à son remplacement.

9.Information, animation

Bulletin municipal : rédaction à finaliser avant mise en page définitive et relecture par les élus. Date de distribution prévisionnelle : première semaine de janvier 2024.

Évènements passés

Commémoration du 11 novembre : présence appréciée de la batterie fanfare de Saint-Victor.

Repas de aînés : retours très positifs, moment convivial fortement apprécié.

Mise en place des décorations de Noël : en présence des enfants pour la décoration du sapin - moment sympathique à renouveler pour préparation de futures décorations.

Prochains évènements

Cérémonie des vœux à la population : le 10 janvier 2024 à 10h30



10. Chemins de randonnée

Actualisation des coordonnées des référents communaux en charge du balisage, à l'office du tourisme Ardèche Hermitage :

-Alain Ponson, -Hervé Besson, -Simon Rosant.

11. Transports scolaires

RAS

Madame le Maire, Laëtitia Bourjat	Secrétaire de séance, Romain Serpenet
	

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 23 février 2024